

Editorial : chère lectrice, cher lecteur

Autor(en): **Eggli, Albert**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

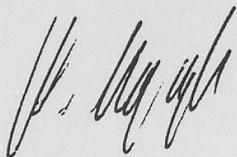
<http://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur,

Le projet de Nouvelle péréquation financière (NPF) entre la Confédération et les cantons entre dans une phase décisive. L'organisation de projet se demande, par exemple, si et jusqu'à quel point elle peut aller à la rencontre des objections de Pro Senectute. De son côté la Fondation se doit de considérer dans quelle mesure elle parviendra à imposer son point de vue à l'aide de ses arguments, si fondés fussent-ils ! Ou s'il lui faudra reprendre le combat.

La Fondation a toujours affirmé clairement qu'elle approuvait dans son principe le projet de NPF, mais que ses critiques ne portaient que sur les points qu'elle jugeait défavorables eu égard à ses compétences. L'approbation de Pro Senectute tient à trois conditions : pas de démantèlement social, poursuite à leur niveau actuel des contrats de prestations entre la Confédération et les grandes institutions sociales, abandon de la cantonalisation partielle des prestations complémentaires, qui pourrait conduire les pensionnaires de homes et d'établissements médicalisés en direction de l'aide sociale.

En tant qu'organisation partenaire de l'Etat, Pro Senectute ne fait pas volontiers de l'opposition. Si les initiateurs apportent des améliorations substantielles au projet de NPF, Pro Senectute se repliera volontiers sur son domaine de prédilection, le service à la population âgée. La balle est dans le camp de l'organisation de projet.



Albert Egli

Président du conseil de Fondation



Albert Egli

L'air du temps

Résister, c'est aussi agir !

Le projet de Nouvelle péréquation financière (NPF) entre la Confédération et les cantons intéresse la fondation Pro Senectute au premier chef, car il propose rien moins que de cantonaliser l'aide à la vieillesse. Le point sur la situation

A fin mars 2000 est arrivé un second rapport volumineux relatif au projet du Département fédéral des finances et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Ce document synthétise les réponses à la procédure de consultation. Pro Senectute, qui y a pris part, a manifesté clairement son opposition à la cantonalisation de l'aide à la vieillesse.

Il ressort de ce rapport que les propositions touchant la politique et les assurances sociales se heurtent à l'opposition la plus vive. Au delà des critiques, la volonté de cantonaliser l'aide à la vieillesse et aux personnes handicapées suscite une opposition massive. La résistance provient principalement des syndicats et des grandes organisations sociales. Les uns et les autres craignent que l'on n'assiste à un démantèlement et que la Confédération ne puisse plus mener une politique fédérale dans ce domaine.

Améliorations nécessaires

La proposition de l'organisation de projet tendant à confier les prestations individuelles (rentes) de l'AVS/AI totalement à la Confédération suscite une large approbation. L'organisation de projet reconnaît que le paquet NPF n'a de chance devant le Parlement et la votation populaire que s'il apporte des améliorations dans le domaine social, pour reprendre ce terme de Peter Siegenthaler, nouveau directeur de l'Administration fédérale des finances. Forts de ces retouches, les initiateurs veulent faire un bout de che-